

Contract of Additional Warranty

This is a legal contract (referred to hereinafter as the “Plan”). By purchasing it, you understand that it is such a contract and acknowledge that you have had the opportunity to read the terms and conditions set forth herein. Except in British Columbia, this Plan is not a contract of insurance. By purchasing this Plan you are consenting to Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. and Continental Casualty Company, Canadian Branch’s collection, use and disclosure of personal information as described below, including its ability to share your personal information with the retailer the seller of this Plan.

Obligor: The companies obligated under this Plan are as follows: In all provinces except British Columbia, the obligor is **Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.**, whose address is 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada, telephone 1-866-856-3882. In British Columbia, the obligor is **Continental Casualty Company, Canadian Branch**, whose address is 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto, Ontario M5K 1J5, Canada, telephone 1-800-831-4262.

Definitions: (1) “we,” “us” and “our” refer to the company obligated under this Plan, as indicated in the Obligor section above; (2) “administrator” refers to Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. The administrator can be contacted at: 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada; (3) “retailer” refers to the retailer from which you purchased the product and this Plan; (4) “product” refers to the item which you purchased and is covered by this Plan; (5) “you” and “your” refer to the individual who purchased the product and this Plan [, or the approved transferee]; (6) “breakdown” refers to the mechanical or electrical failure of the product caused by: (a) defects in materials and/or workmanship; (b) normal wear and tear; (c) dust, heat, or humidity, or (d) power surge; and (7) “replacement product” refers to a **NEW, REFURBISHED OR REMANUFACTURED PRODUCT OF EQUAL OR SIMILAR FEATURES AND FUNCTIONALITY THAT PERFORMS TO THE FACTORY SPECIFICATIONS OF THE ORIGINAL PRODUCT.** Technological advances may result in a replacement product with a lower selling price than the original product.

Instructions: You must keep the sales receipt or order confirmation email for the product; it is an integral part of this Plan and you may be required to reference it to obtain service. This Plan, including the terms, conditions, limitations and exclusions, and the sales receipt or order confirmation email containing the length and commencement date of the Plan and product identification, constitute the entire agreement.

What is Covered: This Plan covers replacement costs or parts and labor costs to repair your product in the event the product experiences a breakdown which is not covered under any insurance policy, other warranty or service contract. If we determine that we cannot service your product as specified in this Plan, we may replace it with a replacement product or, at our discretion, we may issue you a gift card or cheque for the purchase price you paid for the product, excluding sales tax, as indicated on your sales receipt or order confirmation email. Non-original parts may be used for repair of the product if the manufacturer’s parts are unavailable. **NOTE: For Computers, Laptops and Tablets:** You are responsible for backing up all computer software and data prior to commencement of any repairs. We are not responsible for any lost data, including documents, databases, messages, licenses, contacts, passwords, books/magazines, games, photos, videos, ringtones, music or other nonstandard software or data on your product.

Term of Coverage: The term and coverage of this Plan commence upon the expiration of the manufacturer’s labor warranty and continues for the period indicated on your sales receipt or order confirmation email. Plan coverage remains in effect throughout the duration of your term, unless cancelled or fulfilled pursuant to the provisions below. In the event your product is being serviced by an authorized service center when this Plan expires, the term of this Plan will be extended until the covered repair has been completed.

To Make a Claim / How it works: If your product experiences a breakdown, you may call customer service between the hours

of 8:00a-11:30p ET seven (7) days a week, 365 days per year at 888-531-1248 to speak to an agent. **All repairs must be authorized in advance.** Unauthorized repairs may not be covered. In-home, depot or carry-in service may be available; the customer service representative will inform you what type of service your product qualifies for during the filing of the claim. We will pay for the cost of shipping your product to and from the authorized service center if depot service is required. At our sole discretion, we may require that you return the original product to us for inspection by our authorized service center, or we may require you to purchase a replacement product with similar features as a condition to receiving a replacement product or a reimbursement. We may require you to fill out a claim facilitation form prior to receiving service or a replacement or reimbursement under this Plan. You may also be required to produce a Provincial or Federal issued photo identification as a condition to receiving service or replacement or reimbursement under this Plan. All claims must be reported within thirty (30) days after expiration of this Plan.

No Lemon Policy: During the term of this Plan, after three (3) service repairs for the same defect have been completed on an individual eligible product under this Plan, and that individual product requires a fourth (4th) repair, as determined by us, we will provide you with a replacement product, not to exceed the purchase price you paid for the product excluding sales tax as indicated on your sales receipt or order confirmation email, or provide you a gift card or cheque for the purchase price you paid for the product, excluding sales tax as indicated on your sales receipt or order confirmation email. Technological advances may result in a replacement product with a lower selling price than the original product. The No Lemon Policy does not apply to repairs performed while the product is under the manufacturer’s warranty. Preventative maintenance checks, cleanings, product diagnosis and customer education are not considered repairs for the purposes of the No Lemon Policy. **NOTE:** The No Lemon Policy is not applicable to replacement Plans.

Limit of Liability: For any single claim, the limit of liability under this Plan is the least of the cost of: (1) authorized repairs; (2) a replacement product; (3) reimbursement for authorized repairs or replacement; or (4) the price that you paid for the product, excluding sales tax as indicated on your sales receipt or order confirmation email. The total liability under this Plan for any single product is: (a) replacement of the product with a replacement product; (b) reimbursement of the purchase price you paid for the product, excluding sales tax, as indicated on your sales receipt or order confirmation email; or (c) the total of all authorized repairs up to the purchase price of the product excluding sales tax, as indicated on your sales receipt or order confirmation email. In the event that we have met any of the above conditions (a), (b) or (c) of the total liability we shall have fulfilled all obligations owed under this Plan and this Plan shall terminate.

Service Fee: There is no service fee for repairs or replacements.

Free Transferability: This Plan may be transferred to a subsequent owner of the product at no additional charge. To transfer you may call 888-531-1248. Information provided by you must include the Plan number, date of transfer, new owner’s name, complete address and telephone number.

Manufacturer’s Responsibilities: Parts and services covered during the manufacturer’s warranty period are the responsibility of the manufacturer.

WHAT IS NOT COVERED:

- (1) Breakdown caused by accidental damage, spilled liquids, insect infestation, misuse, abuse, or intentional physical damage;
- (2) Service performed by unauthorized repair personnel;
- (3) Parts intended for periodic replacement (for example: trimmer line, antennas, cartridges, styluses, records, audio/video disks, tapes, computer software or disks, print elements, external power supplies, spark plugs, filters, plumbing, knobs, remotes, batteries, bags, belts, bulbs and/or lamps);
- (4) Cosmetic damage, including scratches, peelings or dents that do not impede the mechanical functionality of the item (unless otherwise provided for above) and problems due to improper installation;
- (5) Damage resulting from Acts of God;
- (6) Products with altered or missing serial numbers;
- (7) Products that are not listed on this Plan;

- (8) Consequential or incidental damages, including but not limited to, loss of use, loss of business, loss of profits, loss of data, down-time and charges for time and effort, except as stated therein;
- (9) “No Problem Found” diagnosis or failure to follow the manufacturer’s instructions;
- (10) Any failures, parts and/or labor costs incurred that are associated with a manufacturer’s recall, regardless of the manufacturer’s ability to pay for such repairs;
- (11) Pre-existing conditions;
- (12) Service or replacement outside of Canada;
- (13) Products not originally covered by a store return policy or manufacturer’s warranty, including, but not limited to, floor models;
- (14) Damages caused by third-party actions, fire, collision, vandalism or theft;
- (15) Liability or damage to property, or injury or death to any person or pet arising out of the operation, maintenance or use of the product;
- (16) Cost of preventative maintenance and damages caused by improper preventative maintenance;
- (17) Seized or damaged parts resulting from failure to maintain proper levels of lubricants or coolants, from use of contaminated or improper lubricants, from use of stale, contaminated or improper fuel, or from freezing or overheating;
- (18) Products with safety feature(s) removed, bypassed, disabled or altered;
- (19) Any damage or loss to any data or operating system, including damage or loss as a result of any repairs or replacement under this Plan;
- (20) Damage which is not reported within thirty (30) days after expiration of this Plan;
- (21) Damages resulting from war, invasion or act of foreign enemy, hostilities, civil war, rebellion, riot, strike, labor disturbance, lockout or civil commotion;
- (22) Damage from tampering with prongs, bezels or other elements designed to secure diamonds or gemstones;
- (23) Water damage to watches if used under conditions which exceed the manufacturer’s water resistance guidelines;
- (24) Flaws in gemstones;
- (25) Loss of diamonds, gemstones, or any other parts of the covered product unless such loss was caused by a defect in workmanship and/or materials, without any undue stress or damage;
- (26) Products used for commercial purposes (multi-user organizations), public rental or communal use in multi-family housing;
- (27) Introduction of foreign objects; and
- (28) Inherent defects that are the responsibility of the manufacturer.

Renewal: This Plan may be renewed at our discretion.

Cancellation: You can cancel this Plan at any time for any reason by surrendering it to the retailer from which you purchased this Plan during the period of their store return policy, or at any time by emailing DepartmentC@asurion.com or by writing the administrator at: P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167. If the Plan is cancelled by either party: (a) within thirty (30) days of the receipt of this Plan, you shall receive a full refund of the price paid for the Plan, provided no service has been performed, or (b) after thirty (30) days of the receipt of this Plan, you will receive a pro rata refund, less the cost of any service received. This Plan shall be cancelled by us or the administrator for fraud or material misrepresentation, including but not limited to rental use, or if required to do so by a regulatory authority. Unauthorized repair or replacement of covered equipment shall result in the cancellation of this Plan by us. In the event of cancellation by us, written notice of cancellation shall be mailed to you not less than sixty (60) days before cancellation is effective.

Personal Information: Personal information, which includes factual or subjective information (recorded or not) about an identifiable individual collected in connection with the Plan (referred to hereinafter as “Personal Information”), will be collected, used and disclosed by the retailer and the administrator for the purposes of administering the Plan, including investigating, assessing and processing claims, creating and maintaining records, and providing customer service. The retailer and Asurion

may exchange Personal Information as necessary for the purposes described above. Unless you opt-out by calling 888-531-1248 the retailer may also use your Personal Information to provide you with information and special offers regarding its products and services. Personal Information may also be used and disclosed for other purposes with your consent or as permitted or required by law. For more information (including with respect to the use of service providers located outside of Canada in connection with the Plan), or to request access to and correction of your personal information, please contact Asurion at 888-531-1248 or at P.O. Box 1818, Sterling VA 20167, USA. Requests for access must be in writing. You may also obtain a copy of Asurion's privacy policy by visiting <https://www.asurion.com/privacy-policy/>.

In Quebec, the following applies:

You have the right to ask for access to the information, and ask that any inaccurate information be corrected. To do so, you may send a written request with details to P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA.

Data Residency: Your information may be processed and stored in the United States and may be subject to access by U.S. authorities under applicable laws.

Province or Territory Variations:

The following province or territory variations shall control if inconsistent with any other provisions:

In British Columbia, the following cancellation rights apply:

Notice of Right of Cancellation (Contract for Future Services) (Section 19(m) of the *Business Practices and Consumer Protection Act*)

This is a Plan to which the *Business Practices and Consumer Protection Act* applies.

You may cancel this Plan from the day you enter the Plan until 10 days after you receive a copy of this Plan. You do not need a reason to cancel.

If you do not receive the goods or services within 30 days of the date stated in the Plan, you may cancel this Plan within one year of the Plan date. You lose that right if you accept delivery after the 30 days. There are other grounds for extended cancellation.

If you cancel this Plan, the retailer has 15 days to refund your money and any trade-in, or the cash value of the trade-in. You must then return the goods.

To cancel, you must give notice of cancellation at the address in this Plan. You must give notice of cancellation by a method that will allow you to prove that you gave notice, including registered mail, electronic mail, facsimile or personal delivery.

If you send the notice of cancellation by mail, facsimile or electronic mail, it doesn't matter if the retailer receives the notice within the required period as long as you sent it within the required period.

Disclosure Notice under the British Columbia *Financial Institutions Act*. The British Columbia *Financial Institutions Act* requires that the information contained in the Disclosure Notice be provided to a customer in writing prior to the customer entering a financial transaction. This transaction is between you and Continental Casualty Company. In arranging the transaction described above, the retailer by whom this sales associate is employed, is representing Continental Casualty Company. The nature and extent of the interest of the retailer in Continental Casualty Company is none. The nature and extent of the interest of Continental Casualty Company in the retailer is none. Upon completion of this transaction, the retailer will be remunerated by way of a fee paid out of the purchase price of the Plan. The *Financial Institutions Act* prohibits

Continental Casualty Company, the retailer and/or the sales associate from requiring you to transact additional or other business with the financial institution or any other person or corporation as a condition of this transaction.

For the purposes of the Insurance Companies Act (Canada) this policy was issued in the course of the insurer's insurance business in Canada.

For purchasers in British Columbia, please register your product by calling toll-free 888-531-1248.

In Ontario, Manitoba, Alberta, Saskatchewan and Newfoundland, the following cancellation rights apply:

BUYER'S RIGHT TO CANCEL

You may cancel this Plan from the day you enter the Plan until ten (10) days after you receive a copy of this Plan. You do not need a reason to cancel.

If you do not receive the goods or services within thirty (30) days of the date stated in the Plan, you may cancel this Plan within one (1) year of the Plan date. You lose that right if you accept delivery after thirty (30) days. There are other grounds for extended cancellation. For more information, you may contact your provincial/territorial consumer affairs office.

If you cancel this Plan, the retailer has fifteen (15) days to refund your money and any trade-in, or the cash value of the trade-in. You must then return the goods.

To cancel, you must give notice of cancellation at the address of the administrator (above in this Plan). You must give notice of cancellation by a method that will allow you to prove that you gave notice, including registered mail, fax, or by personal delivery.

The Parties have requested that this contract of additional warranty and all related documents be drawn up in English only. *Les Parties ont demandé que le présent contrat de garantie supplémentaire et tous les documents y afférents soient rédigés en anglais seulement.*

To obtain a large-type copy of the terms and conditions of this Plan, please call 888-531-1248.

Administered by:

Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.
1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada
© 2018 Asurion, LLC. All rights reserved.

489 v. AMZCA (07/18)

Name: _____
Address: _____

Contrat de garantie supplémentaire

Le présent document est un contrat légal (ci-après, le « Plan »). En l'achetant, vous convenez qu'il s'agit d'un tel contrat et vous reconnaissez que vous avez eu l'occasion de lire les modalités énoncées aux présentes. Le Plan n'est pas un contrat d'assurance, sauf en Colombie-Britannique. En l'achetant, vous consentez à ce que des renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués par Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. et par la Continental Casualty Company, succursale canadienne, conformément aux modalités qui suivent, ce qui comprend le droit de communiquer vos renseignements personnels au détaillant qui vend le Plan.

Obligé : Les sociétés suivantes font l'objet d'une obligation en vertu de ce Plan : dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, l'obligé est **Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp.**, située au 1959, rue Upper Water, local 900, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3N2, Canada, téléphone 1-866-856-3882. En Colombie-Britannique, l'obligé est **Continental Casualty Company, succursale canadienne**, située au 66, rue Wellington West, bureau 3700, Toronto, Ontario M5K 1J5, Canada, téléphone 1-800-831-4262.

Définitions : Dans le Plan, les mots : 1) « nous », « notre » et « nos » désignent la société nommée dans la section Obligé ci-dessus; 2) « administrateur » désigne Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. Vous pouvez communiquer avec l'administrateur à l'adresse suivante : 1959, rue Upper Water, local 900, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3N2, Canada; 3) « détaillant » désigne le détaillant qui vous a vendu le produit et le Plan; 4) « produit » désigne le bien de consommation que vous avez acheté et qui est couvert par le Plan; 5) « vous », « votre » et « vos » désignent la personne ayant acheté le produit et le Plan [ou le bénéficiaire autorisé]; 6) « bris » se rapporte aux défaillances mécaniques ou électriques du produit causées par a) les défauts de matériel ou de fabrication, b) l'usure normale, c) l'exposition à la poussière, à la chaleur ou à l'humidité, ou d) les surtensions; 7) « produit de remplacement » désigne un **NOUVEAU PRODUIT, UN PRODUIT REMIS À NEUF OU UN PRODUIT AUX CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONS IDENTIQUES OU SIMILAIRES FONCTIONNANT SELON LES SPÉCIFICATIONS DE FABRICATION DU PRODUIT D'ORIGINE.**

Du fait des progrès technologiques, il est possible que le prix de vente du produit de remplacement soit inférieur à celui du produit d'origine.

Consignes : Vous devez conserver le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande du produit; il fait partie intégrante du Plan et vous pourriez en avoir besoin pour obtenir des services. Le Plan, y compris les modalités, restrictions et exclusions ainsi que le reçu ou courriel de confirmation de commande qui indique sa durée, la date de sa prise d'effet et la description du produit, constitue la totalité de l'entente.

Ce qui est couvert : Le Plan couvre le prix des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires à la réparation du produit, ou le coût d'un remplacement, si le produit présente un bris non couvert par une autre garantie ou un autre contrat d'assurance ou de service. Si nous déterminons que nous ne pouvons pas réparer votre produit conformément au Plan, nous le remplacerons ou, à notre discrétion, nous vous remettrons une carte-cadeau ou un chèque d'un montant égal au prix d'achat du produit, excluant la taxe de vente, qui est indiqué sur votre preuve d'achat ou votre courriel de confirmation de commande. Des pièces ne provenant pas du fabricant d'origine pourraient être utilisées pour la réparation du produit si les pièces du fabricant d'origine ne sont pas disponibles. **Nota bene – Pour les ordinateurs, ordinateurs portatifs et tablettes** : Il vous appartient de faire une copie de sauvegarde de l'ensemble de vos logiciels et données avant toute réparation. Nous ne sommes pas responsables des données perdues, y compris les documents, bases de données, messages, licences, coordonnées, mots de passe, livres et périodiques, jeux, images, vidéos, sonneries, musique et autres logiciels ou données non standard contenus dans votre produit.

Durée de la couverture : La couverture du Plan prend effet à la date d'expiration de la garantie sur la main-d'œuvre du fabricant et le demeure pour la période indiquée sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande.

La protection demeure en vigueur jusqu'au terme de la durée de votre Plan, sauf en cas d'annulation ou de satisfaction selon les modalités qui suivent. Si toutefois votre produit est en réparation dans un centre de service autorisé à l'expiration du Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation soit terminée.

Demande de service/déroulement : Si votre produit présente un bris, vous pouvez appeler le service à la clientèle entre 8 h et 23 h 30 (HE), à tout jour de la semaine et de l'année, au 1-888-531-1248 afin de parler à un préposé. **Les réparations doivent être préalablement autorisées.** Les réparations effectuées sans autorisation pourraient ne pas être couvertes. Il est possible qu'un service à domicile, de dépôt ou de livraison soit offert; le préposé du service à la clientèle vous informera du type de service auquel votre produit est admissible. Nous assumerons les coûts d'expédition au centre de service autorisé et à votre domicile si un service de dépôt est requis. Nous pouvons exiger, à notre seule discrétion, que vous nous retourniez le produit pour que nous le fassions inspecter par un centre de service autorisé ou que vous achetiez un produit de remplacement ayant des caractéristiques similaires pour obtenir un produit de remplacement ou un remboursement. Nous pouvons aussi exiger que vous remplissiez un formulaire de réclamation avant qu'une réparation, un remplacement ou un remboursement soit autorisé aux termes du Plan. Vous pourriez aussi devoir présenter une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement provincial ou fédéral pour qu'une réparation, un remplacement ou un remboursement soit autorisé aux termes du Plan. Toutes les réclamations doivent avoir été faites au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'expiration du Plan.

Politique anti-citron : Si, après trois (3) réparations d'un produit admissible aux termes du Plan pour une même déféctuosité, nous jugeons qu'une quatrième (4^e) réparation est nécessaire, à notre seule discrétion, nous vous remettrons, a) soit un produit de remplacement dont la valeur n'excède pas le prix d'achat original du produit, excluant la taxe de vente, indiqué sur votre reçu ou dans votre courriel de confirmation de commande, b) soit une carte-cadeau ou un chèque d'une valeur égale au prix d'achat du produit, excluant la taxe de vente, indiqué sur votre reçu ou dans votre courriel de confirmation de commande. Du fait des progrès technologiques, il est possible que le prix de vente du produit de remplacement soit inférieur à celui du produit d'origine. La politique anti-citron ne s'applique pas aux réparations effectuées durant la période de garantie du fabricant. Les vérifications d'entretien préventif, les nettoyages, les diagnostics et la formation du client ne sont pas considérés comme des réparations aux fins de la politique anti-citron. **Nota bene** : La politique anti-citron ne s'applique pas aux Plans de remplacement.

Limite de la garantie : Pour chaque réclamation, la responsabilité aux termes du Plan se limite au moindre des montants suivants : 1) le coût des réparations autorisées; 2) la remise d'un produit de remplacement; 3) le remboursement des réparations autorisées ou du remplacement du produit; 4) le prix payé pour le produit, excluant la taxe de vente, indiqué sur votre reçu ou dans votre courriel de confirmation de commande. Pour chaque produit, la responsabilité aux termes du Plan se limite à ce qui suit : a) le remplacement du produit; b) le remboursement du prix d'achat payé pour le produit, excluant la taxe de vente, indiqué sur votre reçu ou dans votre courriel de confirmation de commande; c) le total de toutes les réparations autorisées, jusqu'à concurrence du prix d'achat que vous avez payé, excluant la taxe de vente, pour le produit, ce prix étant indiqué sur votre reçu ou dans votre courriel de confirmation de commande. Si l'une ou l'autre des conditions a), b) ou c) est remplie, nous aurons satisfait à toutes nos obligations aux termes du Plan, qui prendra fin.

Frais d'administration : Le Plan ne couvre pas les frais d'administration associés aux réparations ou aux remplacements.

Option de transfert gratuit : Le Plan peut être transféré au propriétaire subséquent du produit, sans frais supplémentaires. Pour ce faire, il suffit de composer le 1-888-531-1248. Vous devrez fournir le numéro du Plan, la date du transfert ainsi que le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone du nouveau propriétaire.

Responsabilité du fabricant : Les pièces et les services couverts pendant la période de garantie du fabricant relèvent de la responsabilité du fabricant.

NE SONT PAS COUVERTS :

- 1) Les bris causés par des dommages accidentels ou intentionnels, un liquide renversé (à moins d'avoir acheté des lunettes ou un produit électronique portable), une infestation parasitaire ou une utilisation inadéquate ou abusive;

- 2) Les réparations effectuées par du personnel de service non autorisé;
- 3) Les pièces à remplacement périodique (ex. : fils de coupe, antennes, cartouches, stylets, disques en vinyle, disques audio ou vidéo, cassettes, logiciels ou disques durs, éléments d'impression, sources d'alimentation externes, bougies, filtres, pièces de plomberie, robinets, télécommandes, piles, sacs, ceintures, ampoules ou lampes);
- 4) Les dommages esthétiques, notamment les égratignures, les écailllements ou les fendillements, qui ne nuisent pas au fonctionnement mécanique du produit (sauf indication contraire plus haut), et les problèmes découlant d'une mauvaise installation;
- 5) Les dommages découlant d'une catastrophe naturelle;
- 6) Les dommages à un produit dont le numéro de série a été effacé ou altéré;
- 7) Les produits non inclus dans le Plan;
- 8) Les dommages indirects ou accessoires, notamment la perte de jouissance, d'affaires, de profits, de données et de temps de disponibilité ainsi que les frais pour le temps et l'effort encourus, sauf indication contraire aux présentes;
- 9) Les problèmes qui ne peuvent être reproduits ou diagnostiqués, et le non-respect des instructions du fabricant;
- 10) Les dysfonctionnements, les pièces et les coûts de main-d'œuvre associés à un rappel du fabricant, peu importe que le fabricant puisse ou non payer les réparations;
- 11) Les conditions préexistantes;
- 12) La réparation ou le remplacement effectué à l'extérieur du Canada;
- 13) Les produits non couverts au départ par une politique de retour du magasin ou une garantie du fabricant, notamment les articles en montre;
- 14) Les dommages causés par les actions d'un tiers, un feu, une collision, un acte de vandalisme ou un vol;
- 15) La responsabilité envers les biens ou les dommages matériels, les blessures ou le décès d'une personne ou d'un animal de compagnie découlant du fonctionnement, de l'entretien ou de l'utilisation du produit;
- 16) Le coût de l'entretien préventif (sauf à l'achat d'un plan incluant l'entretien) et les dommages découlant d'un entretien préventif inadéquat;
- 17) Les pièces coincées ou endommagées en raison de l'utilisation d'une quantité insuffisante de lubrifiant ou de liquide de refroidissement, de lubrifiant contaminé ou inapproprié ou de carburant éventé, contaminé ou inapproprié, ou endommagées par le gel ou la surchauffe;
- 18) Les produits dont les fonctions de sécurité ont été retirées, contournées, désactivées ou modifiées;
- 19) Les dommages à tout système d'exploitation ou les pertes de données, notamment en cas de réparation ou de remplacement effectué dans le cadre du Plan;
- 20) Les dommages non signalés dans les trente (30) jours suivant l'expiration du Plan;
- 21) Les dommages causés par une guerre, une invasion ou un acte d'un ennemi, des hostilités, une guerre civile, une rébellion, une émeute, une grève, une perturbation du travail, un lock-out ou des mouvements populaires;
- 22) Les dommages découlant d'une altération des griffes, des chatons ou de tout autre élément servant à sertir des diamants ou des pierres précieuses;
- 23) Les dommages causés par l'eau sur une montre, si celle-ci est utilisée dans des conditions ne respectant pas les directives du fabricant quant à sa résistance à l'eau;
- 24) Les défauts de pierres précieuses;
- 25) La perte de diamants, de pierres précieuses ou de tout autre élément du produit couvert, à moins que la perte soit attribuable à un défaut de fabrication ou de matériaux sans force appliquée ni dommage indu au produit;
- 26) Les produits utilisés à des fins commerciales (par des organisations à usagers multiples), loués au public ou utilisés dans les espaces communs de maisons multifamiliales;
- 27) L'introduction de corps étrangers;
- 28) Les défauts inhérents sous la responsabilité du fabricant.

Renouvellement : Le Plan peut être renouvelé, à notre discrétion.

Annulation : Vous pouvez annuler le Plan en tout temps et pour un motif quelconque en le rendant au détaillant qui vous l'a vendu pendant la période visée dans sa politique de retour ou en écrivant à DepartmentC@asurion.com ou à l'administrateur, à l'adresse suivante : Asurion, P.O. Box 1818, Sterling VA 20167. Si le Plan est annulé par l'une ou l'autre des parties : a) dans les trente (30) jours suivant la réception du Plan, vous serez pleinement remboursé pourvu qu'aucun service n'ait été rendu; b) après trente (30) jours suivant la réception du Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, moins le coût de tout service reçu. À notre discrétion, ou à la discrétion de l'administrateur, le Plan peut être annulé en cas de fraude ou de déclaration trompeuse, y compris, sans s'y limiter, dans la location du produit. Il peut aussi être annulé si un organisme de réglementation l'exige. Toute réparation ou tout remplacement non autorisé annulera également le Plan, à notre discrétion. Dans l'éventualité de l'annulation du Plan, nous vous ferons parvenir un avis écrit avant les soixante (60) jours précédant la date de prise d'effet de l'annulation.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels, comprenant de l'information factuelle ou subjective (enregistrée ou non) concernant un individu reconnaissable et qui sont recueillis relativement au Plan (ci-après, les « renseignements personnels »), seront recueillis, utilisés et divulgués par le détaillant et l'administrateur aux fins de l'administration du Plan, y compris l'étude, l'évaluation et le traitement des réclamations, la création et la tenue des dossiers, et la prestation du service à la clientèle. Le détaillant et Asurion peuvent échanger les renseignements personnels nécessaires à la réalisation des tâches susmentionnées. À moins que vous ne refusiez en appelant au 1-888-531-1248, le détaillant peut également utiliser vos renseignements personnels pour vous informer sur ses produits et services et vous faire connaître les offres spéciales les concernant. Les renseignements personnels peuvent également être utilisés et divulgués à d'autres fins, avec votre consentement ou en vertu des lois applicables. Pour obtenir des renseignements complémentaires (y compris relativement au recours à des fournisseurs de services situés à l'extérieur du Canada dans le cadre du Plan) ou pour demander l'accès à vos renseignements personnels ou la modification de ceux-ci, veuillez communiquer avec Asurion au 1-888-531-1248, ou par écrit, à : P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, États-Unis. Toute demande d'accès doit être formulée par écrit. Vous pouvez aussi obtenir une copie de la politique de confidentialité d'Asurion en visitant le site <https://www.asurion.com/privacy-policy>.

Résidents du Québec

Vous avez le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels et de demander que toute information inexacte soit corrigée. Pour ce faire, vous pouvez envoyer une demande écrite incluant tous les détails à : P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, États-Unis.

Stockage des données

Vos renseignements personnels pourraient être traités et stockés aux États-Unis et, sous réserve des lois applicables, les autorités américaines pourraient y avoir accès.

Différences par province ou territoire

Les différences suivantes prévalent dans les provinces et territoires concernés.

En Colombie-Britannique, les droits d'annulation suivants s'appliquent.

Avis du droit d'annulation (contrat pour futurs services) (alinéa 19(m) de la *Business Practices and Consumer Protection Act*)

La *Business Practices and Consumer Protection Act* s'applique au Plan.

Vous pouvez annuler le Plan à partir de la journée d'adhésion, jusqu'à dix (10) jours après avoir reçu votre copie du Plan. Aucune raison d'annulation n'est nécessaire.

Si vous ne recevez pas les produits ou les services dans les trente (30) jours suivant la date indiquée dans le Plan, vous pouvez le résilier jusqu'à un (1) an après son entrée en vigueur. Vous renoncez à ce droit si vous acceptez la livraison après trente (30) jours. Il existe d'autres motifs d'extension concernant la politique d'annulation.

Si vous annulez le Plan, le détaillant a quinze (15) jours pour rembourser la valeur au comptant et vous rendre tout bien échangé en reprise ou vous en rembourser la valeur au comptant. Vous devez alors lui remettre la marchandise.

Pour annuler le Plan, vous devez envoyer un avis d'annulation écrit à l'adresse indiquée dans le Plan. Conservez une trace écrite de l'avis d'annulation en le faisant parvenir par exemple par courrier recommandé, par courrier électronique ou par télécopieur, ou en le remettant en main propre.

Si vous envoyez l'avis d'annulation par courrier, par télécopieur ou par courrier électronique dans les délais prescrits, il sera valide même si le détaillant ne le reçoit pas dans le délai imparti.

Avis de divulgation en vertu de la *Financial Institutions Act* de la Colombie-Britannique : La *Financial Institutions Act* de la Colombie-Britannique exige que cet avis soit donné par écrit à un client avant l'achat. Cette transaction se fait entre vous et la Continental Casualty Company. En établissant la transaction décrite ci-dessus, le détaillant, employeur de l'associé aux ventes, représente Continental Casualty Company. Le détaillant ne détient aucun intérêt dans Continental Casualty Company. Continental Casualty Company ne détient aucun intérêt dans le détaillant. Après conclusion de cette transaction, le détaillant sera rémunéré sous forme d'une commission versée sur le prix d'achat du Plan. La *Financial Institutions Act* interdit à Continental Casualty Company, au détaillant et à ses associés de rendre la conclusion de cette transaction conditionnelle à d'autres affaires ou transactions avec l'institution financière ou avec toute autre personne physique ou morale.

Aux fins de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada, l'assureur déclare que ce contrat a été fait dans le cadre de ses activités d'assurance au Canada.



Les acheteurs de Colombie-Britannique sont priés d'enregistrer leur produit en composant sans frais le 1-888-531-1248.

En Ontario, au Manitoba, en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador, les droits d'annulation suivants s'appliquent :

DROIT DE RÉSILIATION DE L'ACHETEUR

Vous pouvez annuler le Plan à partir de la journée d'adhésion, jusqu'à dix (10) jours après avoir reçu votre copie du Plan. Aucune raison d'annulation n'est nécessaire.

Si vous ne recevez pas les produits ou les services dans les trente (30) jours suivant la date indiquée dans le Plan, vous pouvez le résilier jusqu'à un (1) an après son entrée en vigueur. Vous renoncez à ce droit si vous acceptez la livraison après trente (30) jours. Il existe d'autres motifs d'extension concernant la politique d'annulation. Pour en savoir plus, communiquez avec votre bureau provincial ou territorial des pratiques commerciales et de la protection des consommateurs.

Si vous annulez le Plan, le détaillant a quinze (15) jours pour rembourser la valeur au comptant et

vous rendre tout bien échangé en reprise ou vous en rembourser la valeur au comptant. Vous devez alors lui remettre la marchandise.

Pour annuler, vous devez envoyer un avis d'annulation écrit à l'adresse de l'administrateur du Plan (ci-dessus). Conservez une preuve écrite de l'avis d'annulation en le faisant parvenir par exemple par courrier recommandé ou par télécopieur, ou en le remettant en main propre.

Les parties ont demandé que le présent contrat de garantie supplémentaire et tous les documents y afférents soient rédigés en anglais seulement. *The Parties have requested that this contract of additional warranty and all related documents be drawn up in English only.*

Pour obtenir une copie en gros caractères des modalités du Plan, veuillez composer le 1-888-531-1248.

Administré par :

Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp.
1959, rue Upper Water, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2, Canada
© 2018 Asurion, LLC. Tous droits réservés.

489 v. AMZCA (07/18)

Nom : _____
Adresse : _____